

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la deux cent cinquante-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 17 mai 2004 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

Confirmé le 11 juin 2004.

Procès-verbal de la deux cent cinquante-deuxième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le lundi 17 mai 2004 à 18 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle de réception, local E-2610.

MEMBRES :

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
GIROUX, Jean-Pierre Membre socio-économique		X
LABINE, Serge Membre socio-économique	X	
OUÉDRAOGO, Ismaël Étudiant - Bacc. en génie informatique	X	
RANCOURT, Francine Professeure - Département des sciences administratives	X	
WHYTE, Francis R. Recteur	X	

PERSONNES CONVOQUÉES :

DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GRAND-MAÎTRE, Hélène Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X	

INVITÉ :

BOUDREAU, Claude Directeur Communications et recrutement	X	
--	---	--

SECRÉTAIRE :

BONDU, Micheline Secrétaire général	X	
--	---	--

Le président du Comité exécutif, monsieur Francis R. Whyte, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 18 h 20.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.- Procès-verbaux des deux cent cinquante et deux cent cinquante et unième réunions :
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)
- 4.- Protocole d'entente de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés du Mans (ISMANS)
- 5.- Prochaine assemblée
- 6.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbaux des deux cent cinquante et deux cent cinquante et unième réunions :

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Ismaël Ouédraogo, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquantième réunion sans modification.

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent cinquante et unième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du Comité exécutif qu'en ce qui a trait aux procès-verbaux des deux cent cinquante et

deux cent cinquante et unième réunions, les suites régulières ont été données.

3.- Protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif qu'un protocole d'entente cadre avec l'UNAM a été signé en mai 1998. La durée de cette entente était de cinq ans et est donc expirée. Un certain nombre d'activités se sont réalisées dans le cadre de cette entente, particulièrement dans le domaine de l'enseignement du français ou de l'espagnol comme langue seconde. Le professeur Réjean Lefebvre et le BLUM ont été particulièrement impliqués dans ses activités.

L'UNAM et l'UQO souhaitent pouvoir poursuivre leurs échanges et c'est pourquoi la signature d'un nouveau protocole est proposée. Le protocole d'entente entre les deux universités détermine les grandes lignes de cette collaboration.

Les échanges réalisés jusqu'à date justifient le renouvellement d'un protocole cadre qui favorisera les collaborations entre l'UQO et l'UNAM.

Le recteur signera ledit protocole en présence du recteur de l'UNAM qui sera en visite à Montréal le 28 mai prochain.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CX-1097 concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

4.- Protocole d'entente de collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés du Mans (ISMANS)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres du Comité exécutif qu'en novembre 1999, l'UQO et l'ISMANS signaient une entente de collaboration générale concernant la formation en gestion de projet pour les étudiants de l'ISMANS.

Depuis des étudiants de l'ISMANS sont venus à l'UQO recevoir une formation de deuxième cycle en gestion de projet.

Essentiellement le protocole d'entente proposé reprend les balises d'encadrement et de responsabilités établies précédemment lors de la signature du protocole d'entente

entre l'UQO et l'ISMANS et les actualise en précisant certains éléments pour simplifier la gestion.

Le recteur étant en mission en France la première semaine de juin 2004, ce dernier se rendra au Mans pour les signatures officielles.

Après délibérations, sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Ismaël Ouédraogo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 252-CX-1098 concernant l'approbation de la version révisée du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Institut supérieur des matériaux et mécaniques avancés (ISMANS), laquelle est jointe en appendice.

5.- Prochaine assemblée

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le vendredi 11 juin 2004 à 15 h.

6.- Levée de l'assemblée

Sur proposition de madame Francine Rancourt, appuyée par monsieur Serge Labine, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 18 h 30.

Le président

Le secrétaire